

**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PONTIAC**

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2026 à 19 h, au bureau municipal situé au 1362, route 148, Campbell's Bay, Québec.**

**Présents :**

**Mairesse Colleen Larivière, conseillers John Stitt, Emile Morin, Terry Racine, Travis Corriveau et Courtney Harris,  
Le conseiller Rick Frost a motivé son absence.**

**Également présents :**

**Julie Bertrand, Directrice générale**

**Un quorum étant atteint, la mairesse Larivière préside la réunion.**

**Adoption de l'ordre du jour**

**2026-02-21**

**Proposé par Courtney Harris et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec ajouts, pour la réunion ordinaire du 2 février 2026.**

**Adopté**

**Adoption du procès-verbal**

**2026-02-22**

**Proposé par Emile Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue le 10 janvier 2026.**

**Adopté**

**\*Aucun membre du conseil n'a fait de déclaration d'intérêt.**

**URBANISME**

**Rapport de l'inspecteur municipal**

**La Directrice générale Julie Bertrand a fait rapport au conseil au nom de M. Carle concernant les permis, les questions d'urbanisme et les certificats.**

**Lettre de soutien pour E-Ficient Solutions**

**2026-02-23**

**Attendu que la municipalité a reçu une demande pour fournir une lettre de soutien à E-Ficient Solutions ;**

**Attendu que ce type d'entreprise est conforme aux règlements municipaux ;**

**Il est donc proposé par Terry Racine et unanimement résolu qu'une lettre de soutien soit envoyée à E-Ficient Solutions.**

**Adopté**

**Lettre de soutien, Dépanneur Station Bryson, Litchfield QC**

**2026-02-24**

**Attendu que la municipalité a reçu une demande pour fournir une lettre de soutien au Dépanneur Station Bryson à Litchfield ;**

**Attendu que l'entrepreneur cherche un financement par l'entremise de la MRC pour améliorer son établissement et offrir des ventes toute l'année ou des légumes frais ;**

**Il est donc proposé par Emile Morin et unanimement résolu qu'une lettre de soutien soit envoyée au Dépanneur Station Bryson.**

**Adopté**

**\*Avis de motion est donné par Emile Morin qu'un règlement 2026-262 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil.**

## ROUTES / ÉQUIPEMENTS

\*Il est à noter que le contremaître Gerald Graveline a présenté un rapport des travaux publics au conseil.

### Réparation du camion chasse-neige 2010

2026-02-25

Proposé par Travis Corriveau et unanimement résolu d'autoriser les réparations du camion chasse-neige 2010-EGR. Cette dépense de 9 000 \$ est autorisée à partir du poste budgétaire « entretien des véhicules » du budget provisoire 2026.

Adopté

### Entente sur les cours d'eau entre la MRC de Pontiac et la municipalité – désignation d'une personne-ressource

2026-02-26

Attendu que la MRC de Pontiac a le mandat concernant les cours d'eau sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit réaliser les travaux pouvant être requis et identifiés par la MRC de Pontiac concernant les cours d'eau ;

Attendu qu'une personne-ressource doit être désignée pour la municipalité ;

Il est donc proposé par Terry Racine que Julie Bertrand, Directrice générale, et Gerald Graveline soient désignés comme contacts officiels pour la Municipalité de Litchfield.

Adopté

## FINANCES / ADMINISTRATION

### Paiement des comptes

2026-02-27

Proposé par Courtney Harris et unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures à payer et de ratifier les factures payées avant cette réunion.

Adopté

Factures payées avant la réunion : \$

Factures à payer : 40 503,97 \$

Certificat de disponibilité des fonds

Je, Julie Bertrand, Directrice générale de la Municipalité de Litchfield, certifie que des fonds suffisants sont disponibles pour payer les factures approuvées d'un montant de 40 503,97 \$ pour le mois de février 2026.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Julie Bertrand, Directrice générale

### Adoption du règlement 2026-260

Pour déterminer le taux de taxe générale, le tarif de collecte des ordures et le taux d'intérêt sur les arriérés pour l'exercice 2026.

2026-02-28

Attendu le contenu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Emile Morin à la séance du 12 janvier 2026 indiquant que le présent règlement serait présenté pour adoption ;

Attendu qu'un projet de règlement 2026-260 a été présenté par Emile Morin à une réunion spéciale du conseil le 21 janvier 2026 ;

Il est donc proposé par Emile Morin et unanimement résolu par le conseil municipal de la Municipalité de Litchfield d'adopter le présent projet de règlement tel que présenté.

Adopté

**Adoption du RÈGLEMENT 2026-261 RÉMUNÉRATION DU CONSEIL**  
**Pour déterminer la rémunération des membres du conseil municipal de**  
**Litchfield.**

**2026-02-29**

**ATTENDU** qu'en conformité avec la loi sur la rémunération des élus (L.R.Q., chapitre T-11.001), la municipalité peut, par règlement, établir la rémunération de ses membres ;

**ATTENDU** qu'il est approprié de réviser les salaires des élus ;

**ATTENDU** que la conseillère Courtney Harris a donné un avis de motion lors de la réunion ordinaire du 21 janvier 2026 ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement 2026-261 a été adopté lors de la réunion ordinaire du 21 janvier 2026 ;

**IL EST DONC** proposé par Courtney Harris et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 2026-261.

**Adopté**

**Renouvellement annuel de l'adhésion ADMQ**

**2026-02-30**

**Proposé** par Courtney Harris et unanimement résolu d'approuver le renouvellement annuel de l'adhésion ADMQ 2026. Cette dépense de 1 200 \$ + taxes est autorisée à partir du poste budgétaire « gestion financière – frais d'adhésion » du budget provisoire 2026.

**Adopté**

**Renouvellement annuel de l'adhésion FQM**

**2026-02-31**

**Proposé** par Terry Racine et unanimement résolu d'approuver le renouvellement annuel de l'adhésion FQM 2026. Cette dépense de 1 298,75 \$ est autorisée à partir du poste budgétaire « administration générale – frais d'adhésion aux associations municipales » du budget provisoire 2026.

**Adopté**

**Renouvellement annuel de l'adhésion CHIP-Radio Pontiac**

**2026-02-32**

**Proposé** par Travis Corriveau et unanimement résolu d'approuver le renouvellement annuel de l'adhésion CHIP 2026. Cette dépense de 120 \$ + taxes est autorisée à partir du poste budgétaire « gestion financière – frais d'adhésion » du budget provisoire 2026.

**Adopté**

**Contribution annuelle à la Croix-Rouge**

**2026-02-33**

**Proposé** par Emile Morin et unanimement résolu d'approuver la contribution annuelle 2026 à la Croix-Rouge. Cette dépense de 225 \$ + taxes est autorisée à partir du poste budgétaire « administration générale – dons de bienfaisance » du budget provisoire 2026.

**Adopté**

**Frais annuels de logiciel PG Solutions**

**2026-02-34**

**Proposé** par Courtney Harris et unanimement résolu d'approuver le renouvellement annuel du logiciel PG Solutions 2026. Cette dépense de 4 168 \$ + taxes est autorisée à partir du poste budgétaire « gestion financière – contrat logiciel informatique » du budget provisoire 2026.

**Adopté**

**Don annuel au Club de L'Age Dor**

**2026-02-35**

**Proposé** par Emile Morin et unanimement résolu d'approuver le don annuel au Club des aînés. Cette dépense de 1 200 \$ est autorisée à partir du poste budgétaire « administration générale – dons de bienfaisance » du budget provisoire 2026.

**Adopté**

**TECQ 2024-2028 - Programmation #4 Programme de transfert d'eau et collectifs du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028**

**2026-02-36**

**ATTENDU** que, pour des raisons de sécurité suite à la rupture d'un barrage de castors et à de fortes pluies, il a été nécessaire de reconstruire un portion du chemin Crawford et de remplacer le ponceau, détruit, avec un ponceau plus grand ;

**ATTENDU** que, selon le Guide TECQ 2024-2028, la municipalité de Litchfield peut utiliser les fonds TECQ 2024-2028 pour ce projet ;

**ATTENDU** que la municipalité a étudié le Guide des modalités de versement des contributions gouvernementales dans le cadre du Programme québécois de transfert d'eau et collectifs (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

**Pour recevoir la contribution gouvernementale confirmée par lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la municipalité doit respecter les conditions applicables dans ce guide.**

**Il est donc proposé par John Stitt et unanimement résolu que :**

**La municipalité s'engage à respecter les conditions applicables du guide ;**

**La municipalité accepte d'être seule responsable et de dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, ainsi que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et agents, de toute réclamation, perte, dommage ou coût de toute nature liés à une blessure ou un décès d'une personne, à des dommages ou pertes de biens résultant d'un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement d'investissements réalisés avec l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;**

**La municipalité approuve le contenu et autorise la soumission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du programme de travaux ci-joint ainsi que tous les autres documents requis par le ministère afin de recevoir la contribution gouvernementale confirmée par lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;**

**La municipalité s'engage à présenter une mise à jour annuelle de son programme de travaux pendant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;**

**La municipalité s'engage à effectuer les investissements indépendants qui lui sont demandés pour l'ensemble du programme de cinq ans ; La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de tout changement apporté au calendrier des travaux approuvé par cette résolution.**

**Adopté**

**FQM – Modification de la couverture d'assurance collective Desjardins**

**2026-02-37**

**ATTENDU** que, le 1er juin 2022, la Municipalité a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est le souscripteur auprès de Desjardins Assurances (ci-après le « Contrat ») ;

**ATTENDU** que la couverture d'assurance choisie par la Municipalité dans le cadre du Contrat doit être maintenue pour une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiée ;

**ATTENDU** que la Municipalité a maintenu la couverture choisie pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite modifier/annuler/ajouter une couverture d'assurance prévue dans son contrat d'assurance collective ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Courtney Harris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Municipalité modifie le plan actuel en modifiant/ajoutant l'option suivante à compter du 1er février 2026 :

**Option B – couverture d'assurance vie**

**QUE** Julie Bertrand, Directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Litchfield, la Demande de révision des choix d'options du plan à compter du 1er février 2026 ;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à FQM Assurances.

**Adopté**

\*La mairesse Larivière lire la correspondance.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### Code d'éthique et fonctionnement et rôles municipaux – Formation obligatoire pour les membres du conseil

2026-02-38

ATTENDU qu'il est obligatoire que tous les membres du conseil participent à la formation sur le Code d'éthique des élus et à la formation sur le fonctionnement et les rôles municipaux ;

ATTENDU que le coût par membre est de 323 \$ + taxes ;

Il est donc proposé par Emile Morin et unanimement résolu d'approuver la formation obligatoire.

Cette dépense est autorisée à partir du poste budgétaire « maire et conseillers – frais de cours » du budget provisoire 2026.

Adopté

##### Affichage d'emploi pour un inspecteur municipal à compter du 1er juin 2026

2026-02-39

ATTENDU que la Municipalité devra pourvoir le remplacement du poste d'inspecteur municipal et d'agent de règlement ;

Il est donc proposé par Terry Racine et unanimement résolu d'autoriser l'affichage du poste.

Adopté

##### Augmentation des vacances demandée

2026-02-40

ATTENDU que Gerald Graveline a demandé une semaine supplémentaire de congé payé ;

ATTENDU que Gerald Graveline est employé par la municipalité depuis 30 ans ;

Il est donc proposé par Travis Corriveau et unanimement résolu d'accorder la demande et d'accorder à Gerald Graveline une semaine supplémentaire de congé payé à compter du 1er janvier 2026.

Adopté

##### Affectation des comités du conseil

2026-02-41

ATTENDU que les comités du conseil municipal peuvent être constitués ;  
ATTENDU que les membres du conseil ont accepté les affectations aux comités ;

Il est donc proposé par Travis Corriveau que les comités et membres soient les suivants :

FINANCES – Mairesse Larivière, Terry Racine et Courtney Harris

ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS – Mairesse Larivière, Rick Frost et Emile Morin

PRÉVENTION INCENDIE – Mairesse Larivière, Terry Racine et Rick Frost

RESSOURCES HUMAINES – Mairesse Larivière, Terry Racine et John Stitt

CENTRE DE TRANSFERT – Mairesse Larivière, Emile Morin et John Stitt

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURE – Mairesse Larivière, John Stitt et Travis Corriveau

Adopté

#### SÉCURITÉ

##### AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE

2026-02-42

ATTENDU que le projet de construction de la nouvelle caserne a été présélectionné dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), tel que confirmé par lettre reçue le 2 mai 2023, cette confirmation étant conditionnelle à l'émission d'une lettre de promesse d'aide financière ;

**ATTENDU** que les municipalités de Litchfield et de Campbell's Bay sont liées par une entente intermunicipale établissant un service de protection incendie partagé, dûment signée et datée du 12 juin 2024 ;  
**ATTENDU** que, dans le cadre du contrat d'appel d'offres pour services professionnels n° 532840302401, les plans et devis de l'appel d'offres (AO) ainsi que l'estimation des coûts pour la construction de la nouvelle caserne ont été préparés par Prisme Architecture et soumis le 18 juin 2025 ;

**ATTENDU** que l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour procéder au lancement de l'appel d'offres a été confirmée par courriel daté du 18 décembre 2025 ;

**ATTENDU** que les municipalités souhaitent procéder au lancement de l'appel d'offres public pour les travaux de construction, avec ouverture prévue le 10 février 2026 ;

**IL EST DONC** proposé par Emile Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de la nouvelle caserne, réalisé conjointement avec la Municipalité de Campbell's Bay, conformément aux plans et devis de l'AO et à l'estimation de l'AO préparés par Prisme Architecture ;

**ET QUE** la Directrice générale, Sarah Bertrand, soit autorisée à publier l'appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que l'appel d'offres sur invitation uniquement pour le contrat de contrôle de la qualité et de contrôle des quantités de matériaux, tous deux lancés le même jour.

**Adopté**

#### **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

**2026-02-43**

**Proposé** par Travis Corriveau et unanimement résolu de clore la réunion à 20 h 12.

**Adopté**

---

**Colleen Larivière**  
Mairesse

---

**Julie Bertrand**  
Directrice générale et greffière-trésorière